

LA LETTRE HEBDO

La lettre Hebdo est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ **Stages de réussite vacances d'automne 2021**
 - ✓ **Action de promotion de la santé du dos et dépistage de scoliose pour les élèves de CM1 de Toulouse**
- **Gestion des personnels**
 - ✓ **Circulaire des congés bonifiés**
- **Le numérique au service des directeurs**
 - ✓ **Réduire le nombre de courriels reçus**
 - ✓ **Prévision des effectifs**
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ **« Mieux comprendre l'arbre dans le paysage autour de l'école »**
 - ✓ **Prix et concours AMOPA 31**
 - ✓ **Information relative aux assurances**

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Depuis le lundi 11 octobre, le protocole sanitaire applicable dans les écoles de Haute-Garonne est de niveau 1 (vert).

Le protocole de contact-tracing est inchangé : fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance

- ⇒ [Communiqué de presse préfecture Haute-Garonne](#)
- ⇒ [Point situation hebdomadaire académique COVID 19](#)
- ⇒ [Mise à jour de la FAQ \(30/09/21\)](#)

Fonctionnement de l'école

- **Stages de réussite vacances d'automne 2021**

Période : du lundi 25 au vendredi 29 octobre (durée totale de 15h sur 5 jours)

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Le calendrier](#)

Les professeurs des écoles, titulaires, volontaires font acte de candidature via [l'annexe 1](#) qui devra être retournée au directeur au plus tard **pour le 20 octobre**

Pour l'organisation du stage chaque directeur doit compléter le [tableau Excel](#) et l'adresser **par voie électronique à l'IEN de sa circonscription.**

La partie « recensement des enseignants volontaires et à compléter **par toutes les écoles maternelles et élémentaires**

La partie élèves est à compléter **par les écoles élémentaires.**

Chaque directeur doit également prendre contact avec la mairie pour s'assurer des locaux effectivement mis à sa disposition pour la période de stage. En cas de difficulté, **il saisit l'IEN de sa circonscription.**

Avant le stage, le directeur informe les parents de l'organisation du stage (lieu, date, horaires) et veille à ce que les [fiches de compétence à travailler](#) soient remises aux enseignants responsables des stages.

Il veille également à ce que de bonnes conditions de travail soient assurées pour les enseignants responsables des stages.

Annexes à destination des familles :

- ⇒ [Autorisation parentale](#)
- ⇒ [Lettre aux parents](#)

Annexes administratives :

- ⇒ [Etat de service fait](#)
- ⇒ [Remboursement de déplacement](#)
- ⇒ [Modalités financières](#)

- **Action de promotion de la santé du dos et dépistage de scoliose pour les élèves de CM1 de Toulouse**

La CPAM 31 en collaboration avec l'Education Nationale et les masseurs kinésithérapeutes expérimente en 2021-2022 une action de promotion de la santé du dos et de dépistage de la scoliose auprès de 1000 enfants scolarisés en classes de CM1 à Toulouse. Ce programme soumis à un cahier des charges comprend:

- Une information des familles
- Une séance d'une heure d'information et de promotion de la santé du dos, associant de façon pédagogique des éléments de connaissances théoriques et des exercices pratiques sur la posture et l'activité physique.
- Un dépistage de la scoliose par un masseur kinésithérapeute (soumis à autorisation parentale)
- Un retour d'information aux familles. Les parents sont informés des résultats du dépistage. Si le masseur-kinésithérapeute repère une anomalie ou si le test est impossible, les parents sont alors invités par courrier à consulter un médecin (médecin généraliste ou spécialiste) afin qu'il puisse procéder à un examen clinique de l'enfant et pouvoir prescrire, le cas échéant, les soins consécutifs au dépistage
- Un suivi des enfants (pour lesquels « une anomalie » a été dépistée) pour s'assurer du recours aux soins et de la prise en charge de leurs troubles.

Les écoles ciblées seront contactées par l'Assurance Maladie pour convenir du calendrier de l'action.

Gestion des personnels

- **Circulaire des congés bonifiés**

Les personnels ayant le centre de leurs intérêts moraux et matériel dans un D.O.M (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), à St Barthélémy, à St Martin, à St Pierre et Miquelon, à Wallis et Futuna, en Polynésie française, ou en Nouvelle Calédonie peuvent bénéficier des congés bonifiés.

Agents concernés :

- les fonctionnaires de l'éducation nationale
- les maîtres contractuels ou agrées des établissements d'enseignement privé qui bénéficient d'un contrat ou d'un agrément définitif.
- les agents non titulaires en contrat à durée indéterminée

Le dossier de demande de congé bonifié 2022, dûment complété et accompagné des pièces justificatives, doit être retourné au plus tard le mercredi 24 novembre 2021 délai de rigueur au :

Rectorat de l'académie de Toulouse – bureau D.L.G.3
A l'attention de Madame Hélène BONNET (tél : 05 36 25 78 57)
75 rue Saint-Roch
CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Par ailleurs, les agents qui bénéficient d'un report de congés bonifiés doivent constituer un nouveau dossier au titre de 2022.

⇒ [La circulaire](#)

Le numérique au service des directeurs



- **Réduire le nombre de courriels reçus**

Le temps passé à lire et supprimer les courriels non intéressants est parfois plus important que le temps passé à répondre aux mails importants.

Afin d'en réduire la quantité dans votre boîte professionnelle, voici quelques pistes :

⇒ [Tutoriel par le groupe Educnum31](#)

- **Prévision des effectifs**

⇒ [Saisir des prévisions des effectifs](#)

Pédagogie et partenariat



- **« Mieux comprendre l'arbre dans le paysage autour de l'école »**

L'équipe de CPD **MathÉsciences31** propose aux enseignants intéressés de se connecter à un webinar « Mieux comprendre l'arbre dans le paysage autour de l'école »

Objectifs :

- ce que dit l'arbre du paysage (reconnaître sa silhouette, les effets du changement climatique...).
- L'arbre vu de près (identifier l'espèce, besoins physiologiques...).
- Proposition d'activités avec les élèves.

Date : **lundi 18 octobre, de 17h à 19h**

⇒ [Se connecter](#)

- **Prix et concours AMOPA 31 2021-2022**



Ces Prix et Concours font appel aux compétences travaillées au cours de l'année scolaire et attendues dans les programmes. Ils valorisent le travail des élèves et révèlent souvent de véritables talents.

⇒ [Le courrier de l'AMOPA 31](#)

⇒ [Autorisation droit à l'image et à la voix](#)

Les actions proposées cette année :

⇒ [« Plaisir d'écrire » : le Prix de poésie et le Prix d'expression écrite](#)

⇒ [« Plaisir d'écrire », page de garde pour chaque copie](#)

⇒ [Le Prix de la Photographie](#)

⇒ [Le Prix de récitation](#)

N.B : La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie officielle



- **Informations relatives aux assurances**

Les coopératives scolaires affiliées à l'OCCE bénéficient du contrat d'assurance souscrit par l'association départementale auprès de la MAE et de la MAIF, les activités et les biens de ces coopératives sont donc assurés.

Ce contrat permet notamment la participation de tous les élèves à toutes les sorties et aux voyages scolaires. Il **évite ainsi la recherche par les enseignants et directeurs d'écoles de la présence d'un contrat individuel d'assurance** (contrat néanmoins fortement conseillé pour couvrir les accidents survenus pendant les récréations).

Retrouvez [ici](#) tous les détails sur l'assurance dont bénéficie une coopérative scolaire OCCE et n'hésitez pas à contacter [l'OCCE 31](#) pour toute question relative à l'assurance.

Contact :

directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36